

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/12/2010

Réception par le Prefet : 10/12/2010

Publication : 14/12/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2010-4-3-7

Séance du mardi 7 décembre 2010

BUDGET PRIMITIF 2011 DOMMAGES CAUSES AU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET A SES DEPENDANCES FACTURATION DES INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES PAR LES AGENTS DES UNITES ROUTIERES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports du 16 novembre 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide, à compter de 2011, de facturer le coût des interventions exceptionnelles effectuées par les agents des Unités Routières, à l'encontre des auteurs de dégradations accidentelles ou volontaires et des transporteurs demandeurs de déposes et reposes de glissières de sécurités,
- ❖ Décide de percevoir les indemnités afférentes selon les tarifs indiqués au tableau ci-dessous :

Désignation	Tarifs
Ingénieur	34,20 €/heure
Technicien Supérieur en Chef ou Principal/Contrôleur des Travaux en Chef ou Principal	28,30 €/heure
Technicien Supérieur/Contrôleur des Travaux	23,85 €/heure

Rédacteur	21,60 €/heure
Adjoint Technique/Agent de Maîtrise	19,35 €/heure

Véhicule léger	10,50 €/heure
Fourgon	16,80 €/heure
Petits matériels, petites fournitures	Sur facture
Autres réparations	Selon factures établies en euros TTC en application des marchés à bons de commande

Cas de la dépose et repose de glissières de sécurité

1 ouverture de glissières	61 €/forfait
2 ouvertures de glissières	83 €/forfait
3 ouvertures de glissières	106 €/forfait
4 ouvertures de glissières	128 €/forfait

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

ANNEXE

TARIFS HORAIRES PAR CATEGORIE D'AGENT

€/Heure

Catégories	Coûts salariaux				Coûts de structure				TOTAUX €/Heure
		Suppléments éventuels			Coûts Immobiliers	Coûts Mobiliers	Coûts de maintenance générale	Frais de nettoyage	
		Heures Supp.	Week-end et Jours fériés	Nuit					
Ingénieur	32,40	+ 25 %	+ 66 %	100 %	0,74	0,37	0,40	0,29	34,20
Technicien Supérieur en Chef ou Principal/Contrôleur des Travaux en Chef ou Principal	26,50	+ 25 %	+ 66 %	100 %	0,74	0,37	0,40	0,29	28,30
Technicien Supérieur/Contrôleur des Travaux	22,05	+ 25 %	+ 66 %	100 %	0,74	0,37	0,40	0,29	23,85
Rédacteur	19,80	+ 25 %	+ 66 %	100 %	0,74	0,37	0,40	0,29	21,60
Adjoint Technique/Agent de Maîtrise	17,55	+ 25 %	+ 66 %	100 %	0,74	0,37	0,40	0,29	19,35

AUTRES DEPENSES D'INTERVENTION

€/Heure

Véhicules légers	Fourgons
10,50	16,80

€/ sur facture

Petits matériels Petites fournitures	Grosses réparations effectuées au moyen des marchés à bons de commande
Sur facture	Selon factures établies en euros TTC

CAS DE LA DEPOSE ET REPOSE DE GLISSIERES

€/forfaits

Nombre de déposes/reposes	B+ Technique	B Technique	B Administratif	C Technique	Véhicule léger	Total forfaits	Forfaits arrondis à
1 ouverture de glissières	28,30 €/h x 0,5 h 14,15	23,85 €/h x 0,25 h 5,96	21,60 €/h x 0,5 h 10,80	19,35 €/h x 1,0 h 19,35	10,50 €/h x 1,0 h 10,50	60,76	61 €
2 ouvertures de glissières	14,15	5,96	10,80	19,35 €/h x 1,75 h 33,86	10,50 €/h x 1,75 h 18,38	83,15	83 €
3 ouvertures de glissières	14,15	5,96	10,80	19,35 €/h x 2,5 h 48,38	10,50 €/h x 2,5 h 26,25	105,54	106 €
4 ouvertures de glissières	14,15	5,96	10,80	19,35 €/h x 3,25 h 62,89	10,50 €/h x 3,25 h 34,15	127,95	128 €